

Parcoursup : pour le SNPTES, les 6 millions d'euros pour les personnels ne permettront pas de traiter correctement l'évaluation des vœux des futurs étudiants !

Jérôme Giordano, secrétaire technique national

Le SNPTES exige depuis le début de la mise en œuvre du « plan étudiants » que les moyens que l'État souhaite investir soient à la hauteur des enjeux. Faut de moyens, l'application de cette nouvelle réforme est vouée à l'échec. Dans ce contexte, doit-on considérer comme remarquable l'obtention de 6 millions d'euros supplémentaires dédiés au traitement des vœux des bacheliers ?

Sur le principe, la prise de conscience, par nos autorités de tutelle, de la nouvelle charge de travail qui incombera aux collègues qui devront lire des dossiers de nos futurs étudiantes et étudiants devrait être positive. Cependant, cela doit être mise en parallèle avec la masse de travail que va représenter l'étude de ces vœux.

Ces 6 millions d'euros seront alloués aux universités, seuls établissements impactés par la nouvelle procédure d'évaluation des dossiers. Ils devraient être attribués comme heures complémentaires pour le temps passé à la lecture des dossiers. Ces 6 millions d'euros représentent 139 534 heures complémentaires (coût chargé de l'heure TD estimée pour les établissements à 43€). En estimant le flux d'étudiants déposant un dossier dans Parcoursup reste identique à la rentrée 2017, soit environ 850 000 inscriptions. En supposant également que ces futurs étudiants émettent en moyenne 4 vœux concernant l'Université. Ceci nous conduit à l'examen de 3,4 millions de candidatures et par conséquent de dossier à traiter par les personnels des universités !

De deux choses l'une : ou l'État considère donc que l'étude d'un dossier ne devrait pas prendre plus de 2 minutes et 30 secondes, ou, plus certainement, une fois de plus que c'est aux personnels sur le terrain de compenser son désengagement.

Le SNPTES s'insurge donc contre cet effet d'annonce du gouvernement qui, une fois de plus, au lieu de prendre la mesure de la colère qui s'élève dans nos établissements, propose une indécente prise en compte des missions induites par la réforme.

Le SNPTES met en garde le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation : la mise en place de cette réforme n'est pas acceptable dans ces conditions. De nombreuses motions sont d'ores et déjà votées dans les composantes des établissements pour ne pas appliquer la réforme ; ces composantes ne sont même pas hors la loi, celle-ci n'étant pas encore publiée !

Le SNPTES demande donc que des concertations soient rapidement ouvertes entre notre ministère de tutelle, les établissements et les représentants des personnels pour que l'amélioration de l'accès aux études supérieures s'appuie sur la réalité du terrain et sur un investissement financier respectueux des enjeux. L'avenir de nos jeunes étudiants et les conditions de travail des personnels ont déjà trop souffert de réformes hors sol et sans financement adapté !

Choisy-le-Roi, le 16/01/2018